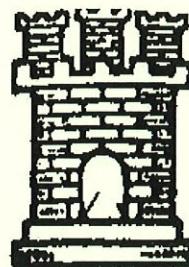




Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur et Madame GILLOT demeurant rue Fond du Bois 1 à 4050 Chaudfontaine.

Le terrain concerné est situé Rue des Renards, 2 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section B n°23T16.

La demande vise les travaux suivants : Construction d'une habitation avec un bureau pour profession libérale,

et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte des prescriptions du lotissement n°21 pour les raisons suivantes :

- La construction est implantée en dehors de la zone aedificandi ;

- La toiture plate de l'habitation ;

- La teinte gris claire des briques ;

- La hauteur sous gouttière est supérieure à 4,50m ;

- La rampe descendante d'accès est supérieur à 4% sur les 5 premiers mètres ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- L'emprise au sol de l'ensemble des volumes secondaires est supérieure à 85% de l'emprise au sol du volume principal ;

- La rampe descendante d'accès est supérieur à 4% sur les 5 premiers mètres ;

- La toiture plate du volume principal ;

- L'utilisation de bardage métallique comme matériau de parement ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

La demande permet les travaux suivants :

la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article R.IV.40-2 du CoDT).

UNIQUEMENT SUR RENDEZ - VOUS Pris Au. 04.380.93.38 ou 04.380.93.44.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 16h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : florine.parizel@esneux.be , dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17 août 2020 au 31 août 2020 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : florine.parizel@esneux.be